



# COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

## SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 15/09/2023  
Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 36  
Nombre de procurations : 4  
Votes pour : 40  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfaj), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou) ,

**ETAIENT ABSENTS** : SUPERY Jean-Marc (Le Mas d' Azil)

**ETAIENT EXCUSES**: CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), PANIFOUS Laurent, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BOY Francis (Saint-Ybars), FALLICO Gaétano (Thouars sur Arize)

**PROCURATIONS**: CAMPS Frédéric à DUFOSSE Dominique, BAZY Jean-Marc à BERDOU Raymond, COUSTURE Eliane à ARNAUD Véronique, DEDIEU Alain à COURNEIL Jean-Claude,

**SECRETARE DE SEANCE** : VANDERSTRAETEN François

**Délibération n° 2023-79 Mise en ligne à la date du retour du visa**

**Objet** : **Objet : Avenant au contrat "Bourg-Centres" Occitanie**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il s'agit de conforter par avenant le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 24 octobre 2019 pour le porter à échéance du 31 décembre 2028 en accord avec l'Opération de Revitalisation du Territoire approuvée le 29 mars 2021.

Il indique que l'avenant a pour objet de prolonger la durée de validité du contrat et de l'adapter suivant la situation des communes :

- en organisant entre les communes Bourgs-Centres la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie ;
- en actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune ;
- en mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Il explique que cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Ariège, la Communauté de Communes, le PETR, et les communes de Lézat sur Lèze, Le Fossat, Le Mas d'Azil et Daumazan sur Arize, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, AAA et les Chambres consulaires.

Il précise que cet avenant a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité des communes de Lézat sur Lèze, Le Fossat, Le Mas d'Azil et Daumazan sur Arize, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 009-200066223-20230928-DE\_2023\_79-DE



Il indique, de plus, que l'avenant a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat pour la commune de Lézat sur Lèze.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour valider l'engagement de la communauté de communes dans la signature d'un avenant destiné à prolonger la durée de validité du contrat "Bourgs-Centres" et de l'adapter suivant la situation des communes.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré :

- approuve l'engagement de la communauté de communes dans la signature d'un avenant destiné à prolonger la durée de validité du contrat "Bourgs-Centres" et de l'adapter suivant la situation des communes.
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant concerné.
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
VANDRESTRAETEN François

Le Président,  
COURNEIL Jean-Claude